

La lettre

de l'Association Ethique et Investissement

Novembre 2014

39

édito

L'activité de notre Association autour de ses trois axes de travail - réfléchir, interpeller, former - a été particulièrement intense ces derniers mois, témoignant tant de l'attente de la prise en compte de critères éthiques dans les Investissements que de la reconnaissance de notre légitimité sur ces sujets.

Sur le terrain de la *réflexion*, nous avons organisé, en collaboration avec la Faculté des Sciences Sociales et Economiques, une soirée débat à l'Institut Catholique de Paris le 16 octobre dernier, sur le thème des Achats Responsables; sujet d'actualité à l'heure où le Parlement examine un projet de loi sur le devoir de vigilance des grandes entreprises vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants. Vous trouverez dans les pages qui suivent une synthèse des interventions.

Notre action *d'interpellation* s'est portée sur la BNP suite aux décisions, à notre avis insuffisantes, prises par la direction en réponse aux graves dysfonctionnements mis en évidence par les autorités américaines, il y a quelques mois. Vous pouvez retrouver notre interpellation en ligne sur notre site internet.

Quant à nos formations sur les placements financiers - pour le moment réservées aux congrégations - elles sont aujourd'hui une réalité. Les attentes de nos adhérents, les nombreuses inscriptions et les bilans des premières sessions nous encouragent à développer cette activité et pourquoi pas à l'étendre à terme à nos autres adhérents.

La grande affluence à nos colloques, la qualité de la réponse de la BNP à notre interpellation, le succès de nos formations, liés au fait qu'Ethique et Investissement a été convié par les pouvoirs publics à participer aux travaux d'élaboration d'un label destiné à garantir le caractère ISR de certains placements proposés par les sociétés de gestion, nous encouragent à nous développer.

Comme vous le savez, tout cela nécessite travail et soutiens financiers. N'hésitez donc pas à rejoindre nos groupes de travail et, si vous n'êtes pas encore adhérent à nous retourner le bulletin d'adhésion ci-joint ou à nous faire un don de fin d'année!

Bonne lecture

Geoffroy de Vienne Président

Date à retenir :

14 avril 2015

Journée d'étude L'investissement en Afrique

et Assemblée générale de l'association

57, rue violet 75015 Paris Métro Emile Zola (ligne 10)

16 octobre 2014: LES ACHATS RESPONSABLES

Introduction : Le 24 avril 2013, le Rana Plaza, un immeuble situé au Bangladesh, occupé par de nombreux ateliers textiles travaillant pour des marques européennes et américaines, s'est effondré causant plus de 1 100 morts. Ce drame est venu rappeler les conditions de travail déplorables des ouvriers du textile.

Où en est-on 18 mois après ? Quels rôles doivent jouer les parties prenantes : donneurs d'ordre, Etats, investisseurs ?

En introduction, deux étudiants du Master dirigé par Elena Lasida « Economie solidaire et logiques de marché » ont apporté leurs témoignages : Alexandre Cochard a insisté sur les composantes d'une politique d'achats responsables ; Betty Rodriguez a présenté son expérience dans les achats chez Toyota Venezuela. Michèle Bernard-Royer a ensuite animé la table ronde des quatre orateurs dont les apports sont résumés ci dessous.

Vous pouvez également trouverez les vidéos des interventions sur le site http://ethinvest.asso.fr, onglet E&I en Images et Vidéos

Guy Isimat-Mirin, vice-président de l'Observatoire des Achats Responsables.

L'entreprise répond-elle aujourd'hui de façon plus vertueuse aux préoccupations qu'elle génère ?

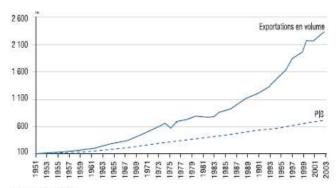
L'ouverture des frontières aux flux de capitaux et la révolution des nouvelles technologies de l'information ont provoqué une extraordinaire mondialisation économique et financière au travers des entreprises multinationales; le phénomène a été accentué par l'irruption de la Chine et des ex-pays communistes sur la scène économique. En conséquence, les exportations ont crû beaucoup plus rapidement que la production (cf. graphique). Dans le même temps s'est répandue la théorie de la maximisation de la "valeur actionnariale".

Mais il semble que cette mondialisation a creusé les inégalités entre groupes sociaux (cf. ci-contre définition et évolution du coefficient de Gini sur 40 ans dans 5 pays), a accentué les dommages environnementaux et les pratiques financières illicites.

La réaction des citoyens salariés et consommateurs, des ONG et des autorités religieuses a été forte en faveur des valeurs éthiques universelles.

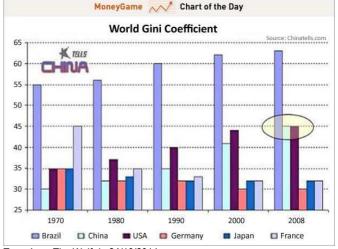
Critiquée de toutes parts, l'entreprise, pensant une conciliation possible, a intégré la RSE*, nouvelle vision de la déjà ancienne CSR*. Parallèlement dans une démarche volontaire, des normes et des labels sont développés internationalement portant sur les questions centrales de responsabilité sociétale. Ainsi en 2010 a été publiée pour la RSE la norme ISO 26000, dont la partie Achats est en cours de déclinaison. Enfin le volontariat ne suffisant pas, la réglementation reste nécessaire et de nombreux textes ont vu le jour concernant les domaines sociaux, environnementaux ou fiscaux.

En conclusion, la mondialisation a des effets ambivalents mais le "business" se doit d'être utile dans une vision à long terme. Il doit donc avoir l'éthique des affaires au cœur de ses préoccupations.



Source: OMC 2005.

Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 100%, où 0 signifie l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 100% signifie l'inégalité totale (une personne a tout le revenu, les autres n'ont rien, cas extrême du maître et de ses esclaves).



Trouvé sur The Wolf du 24/10/2011

Yann QUEINNEC, Directeur Général d'Affectio Mutandi

L'environnement normatif de la Responsabilité Sociale des Entreprises est constitué du « droit dur » ou « hard law », de nature contraignante, dont la violation peut mener devant le tribunal et du « droit souple » ou « soft law », de nature volontaire qui s'appuie sur des normes, des labels, des référentiels internationaux et se formalise dans des codes de conduite.

C'est dans cet environnement que les entreprises conduisent des actions qui répondent à deux exigences. Prévenir et atténuer les impacts négatifs (on parle de diligence raisonnable ou vigilance) d'une part et exercer leur influence, d'autre part, en vue d'optimiser leur contribution au développement durable.

Le guide des achats publié en juin 2014 par l'Alliance du commerce pour tirer les enseignements du drame du Rana Plaza en est une excellente illustration. Il crée trois catégories d'obligations à intégrer dans les contrats liant donneurs d'ordre et fournisseurs. La prise en compte de ces obligations fondamentales, de diligence et d'influence devrait mettre fin à certaines pratiques consistant à faire reposer l'intégralité des responsabilités sur les fournisseurs.

Observons aussi que la multiplication des engagements volontaires ces dernières années a généré un phénomène de porosité normative qui se traduit par des enquêtes préliminaires en cours, pour violations de codes de conduite. Entreprises et investisseurs doivent être attentifs à l'adéquation entre les engagements pris et les moyens mis en œuvre pour les respecter. Faute de quoi, les parties prenantes attentives ne manqueront pas de mobiliser les outils normatifs disponibles, dont les effets sont exacerbés par la révolution digitale.

Jean-Philippe Rouchon, chargé de mission ISR à l'ERAFP

L'Etablissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique a opté dès sa création en 2005, pour l'investissement socialement responsable. Il s'appuie sur une charte composée de 5 grandes valeurs (Bonne gouvernance et transparence, Progrès social, Etat de droit et droits de l'homme, Démocratie sociale et Environnement) elles-mêmes déclinées en critères d'évaluation extra financière. Des règles spécifiques de sélection des émetteurs sont ensuite définies en fonction des classes d'actifs dans lesquelles le régime investit. Pour contrôler la qualité ISR de ses investissements, l'ERAFP fait aujourd'hui appel aux analyses des agences de notation extra financières Vigeo et Oekom.

Les sujets à traiter pour déterminer la responsabilité d'une entreprise dans ses achats sont nombreux et diversifiés : prix et dépendance des fournisseurs, environnement et écoconception, conditions de travail... Chaque point est examiné à la lumière des valeurs de la Charte. La notation tient compte de l'implication de l'entreprise dans l'amélioration du comportement de ses fournisseurs et des moyens alloués pour les auditer, les faire progresser et nouer une relation de long terme. Il est impossible d'auditer tous les fournisseurs, il faut donc répertorier et cartographier les risques et également s'appuyer sur le travail et l'expertise des parties prenantes locales telles que les ONG.

Les achats sont un thème récurrent d'engagement actionnarial : à travers la plateforme d'engagement collaboratif des PRI* par exemple, deux initiatives concernent actuellement la question des achats. L'an dernier, c'est l'ICCR* qui a montré l'exemple en proposant aux investisseurs de signer une déclaration destinée à encourager les entreprises du secteur textile à rejoindre l'accord international sur la prévention des incendies et la sécurité des bâtiments au Bangladesh, en réponse aux drames analogues à celui du Rana Plaza.

Véronique Discours-Buhot, VDB conseil, ex Directrice Développement Durable du groupe Carrefour

Les problèmes liés à la responsabilité dans les achats sont nombreux et tous prioritaires. Les réponses sont multiples et non exclusives. Les solutions sont nécessairement des compromis.

Pour le seul sujet de la prise en compte par les entreprises du droit humain au travail, il faut noter une grande hétérogénéité selon la taille, le secteur, la notoriété de l'entreprise. L'intervention des ONG est fondamentale pour faire avancer les comportements. Il faut donc que celles-ci n'hésitent pas à être virulentes pour faire pression.

Il y a eu des améliorations grâce à la médiatisation des accidents, à l'entrée du monde syndical dans les parties prenantes, au reporting sur les achats imposé par les textes du Grenelle... Il reste que les principes internationaux sont parfois difficiles à appliquer et qu'une politique d'audits, même bien ciblée, reste basée sur des contrôles a posteriori.

C'est pourquoi a été créé le Global Social Compliance Programm, plateforme intersectorielle mondiale l'amélioration continue des conditions de travail et environnementales dans les chaines d'approvisionnement. Son comité exécutif rassemble de nombreuses multinationales. acheteuses à l'échelon mondial et s'appuie sur les avis d'un comité consultatif composé d'ONG telle que le FIDH* et d'investisseurs comme l'ICCR. L'objectif est de définir une approche commune permettant d'axer les efforts sur le renforcement des capacités en complément de l'audit. Il s'agit d'harmoniser les efforts existants pour définir une approche commune, cohérente et mondiale visant à l'amélioration continue des conditions sociales et environnementales dans les chaînes d'approvisionnement.

Conclusion

La mondialisation rend de plus en plus nécessaire l'intervention de tiers (Etats, investisseurs, ONG) dans la relation donneurs d'ordre sous-traitants afin de préserver dans la relation commerciale entre ces acteurs des équilibres respectueux des hommes et de l'environnement. Le drame du Rana Plazza est venu rappeler à tous l'urgence de ces questions, et depuis 18 mois la concertation a fini par s'organiser à tous niveaux : les uns prônant un droit dur fait de contrôle et d'audit, les autres prônant un droit mou fait de conviction et de dialogue, d'autres enfin mettant en avant les logiques de plaidoyers et de rapports de force.

Quoiqu'il en soit, les choses avancent : la prise de conscience de l'importance de ces questions progresse chez les donneurs d'ordre, les investisseurs expriment leur sensibilité à ces questions au travers de leurs choix d'investissement, l'Etat définit des normes et les politiques s'en sont emparées en déposant sur le bureau de l'assemblée nationale un projet de loi sur le devoir de vigilance des grands groupes vis à vis de leurs sous-traitants et sur l'accès à la justice pour les victimes.



* Lexique .

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises CSR : Corporate Social Responsability

PRI : Principes pour l'Investissement Responsable

ICCR : Interfaith Center on Corporate Responsability (Coalition

d'actionnaires basée à New York)

FIDH: Association regroupant 178 organisations de défense des

droits de l'Homme à travers le monde

INFO ASSO

Ethique et Investissement interpelle BNP

Le 25 juillet dernier, notre président, Geoffroy de Vienne, a écrit à Jean-Laurent Bonafé, Administrateur Directeur Général de BNP Paribas, à propos des mesures décidées par le Groupe suite aux graves dysfonctionnements mis en évidence par les autorités américaines. Cette lettre* fait part de notre insatisfaction devant les mesures annoncées car insuffisantes, ne garantissant pas la survenance d'une récidive et ne mentionnant pas la notion d'éthique des affaires.

Dans sa réponse* fin septembre, Jean-Laurent Bonafé indique la création d'un « Comité Ethique Groupe » chargé de « piloter l'orientation et le suivi du Code de Conduite du Groupe et les politiques sur des secteurs d'activités et des pays sensibles ». Cette mise en avant, un peu tardive à notre goût, ne nous convainc que partiellement quant à la réelle volonté de BNP Paribas de faire prendre conscience à l'ensemble de ses collaborateurs, et plus particulièrement à ceux exposés aux séductions des marchés, de la dimension éthique de leurs décisions.

Aussi, dans les mois à venir, nous nous assurerons de l'efficience de ce Comité d'Ethique et ne manquerons pas de vous en tenir informés.

* lettres à retrouver sur notre site www.ethinvest.asso.fr onglet de droite E&I interpelle BNP

Ethique et Investissement participe à la mise en place d'un label ISR public

La diffusion du concept de « l'Investissement Socialement Responsable » (ISR) a connu un fort développement ces dernières années, comme en témoigne la multiplicité des offres commerciales des sociétés de gestion sur ce thème. Aussi est-il apparu nécessaire, tant aux sociétés de gestion qu'aux divers parties prenantes de ce thème, de mettre en place les moyens permettant à tout investisseur de s'assurer de la qualité réellement ISR des produits financiers qui lui sont proposés.

Ainsi est née l'idée d'un label ISR public. Le gouvernement a donc chargé le Ministère du Développement Durable, appuyé par le Ministère des Finances, de monter un groupe de travail pour la création de ce label et Ethique et Investissement a été sollicité pour apporter sa réflexion et son expertise.

A ce jour, les travaux, initiés en juin dernier, sont bien avancés ; toutefois le consensus sur les schémas d'organisation possibles n'est pas encore stabilisé.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier qui nous paraît important pour le développement des Investissements réellement socialement responsables.

Comité de gestion du fonds NS50

Chaque mois Ethique et Investissement participe au comité de gestion du fonds éthique NS50 géré par la société Meeschaert Asset Management. Ce comité analyse les comportements des entreprises sur des critères ESG* (les critères de la Charte pour les représentants d'E&I) afin de décider lesquelles introduire, maintenir ou sortir de l'univers investissable du fonds.

Les secteurs étudiés depuis septembre 2014 ont été : La grande distribution ; Les matériaux de construction ; Les médias.

*ESG: Environnement, Social (droits de l'homme, ressources humaines, relations clients fournisseurs, engagement sociétal), Gouvernance.

Formation organisée par Ethique et Investissement pour les congrégations religieuses

Placement financiers : comment les gérer pour qu'ils répondent aux besoins de la congrégation

Les 15-16 septembre et 18-19 novembre derniers, E&I a démarré ses formations auprès des économes. Une nouvelle session aura lieu les **2-3 février 2015**. Il reste encore guelques places, **inscrivez vous**!

Une formation plus adaptée aux économes débutantes, aux supérieur(e)s et aux conseillères aura lieu les 10-11 juin 2015.

Pour vous inscrire, contacter directement Murielle Hermellin par mail : murielle.hermellin@ ethinvest.asso.fr

Déménagement du siège d'E&I

Vous êtes les bienvenus dans nos nouveaux locaux : Le séminaire d'Issy Les Moulineaux !

Adresse : 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-Les-Moulineaux

Puragu 230 Tal : 01 47 65 00 40

Bureau 239 Tel: 01 47 65 00 40 Métro: ligne 12 Corentin Celton



PRESIDENT : Geoffroy de VIENNE VICE-PRESIDENTE : Martine ELSAKHAWI TRESORIERE : Thérèse VAN DE WEGHE SECRETAIRE : Pierre ARQUIE CHARGEE DE MISSION : Murielle HERMELLIN

ASSOCIATION ETHIQUE et INVESTISSEMENT: 33 Rue du Général Leclerc 92130 Issy-Les-Moulineaux - tél: 01 47 65 00 40

info@ethinvest.asso.fr www.ethinvest.asso.f

A ' C FIL'	
Association Ethique et Investissement – Lettre n°39 – novembre 2014 – page 5	